

Sujet: [INTERNET] Consultation Publique - Chaufferie Biomasse Le Chêne Vert- Plouha

De :

Date : Wed, 4 Nov 2020 19:42:29 +0000

Pour : "pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs des services compétents de la Préfecture,

Veuillez trouver ci-joint mes observations en relation avec la consultation en question.
Bien cordialement.

Consultation Le Chêne Vert- Monsieur le Préfet.docx	<p>=?utf- Content-Description: 8?B?Q29uc3VsdGF0aW9uExllENoZcyCbmUgVmVydC0gTW9uc2lldXlgbGUgUHJl?= =?utf-8?B?zIFmZXQuZG9jeA==?=</p> <p>Content-Type: application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document</p> <p>Content-Encoding: base64</p>
--	---

CONSULTATION PUBLIQUE_ PROJET CHAUFFERIE BIOMASSE LE CHENE VERT- PLOUHA

Monsieur le Préfet,

Merci à vous-même et à vos services pour cette consultation qui nous donne enfin l'occasion de nous exprimer en tant que citoyens – et parfois riverains (mon cas)- au sujet d'un projet dont nous venons seulement de découvrir l'exacte ampleur.

- Ma première Remarque est pour vous exprimer ma surprise que nous n'ayons pas pu accéder à **davantage d'informations en amont du projet**. Certes certains aspects ont fait l'objet de demandes d'autorisation administrative conformément à la réglementation mais celles-ci ont souvent été morcelées (empêchant d'avoir une claire perception du projet dans son ensemble) et, en outre, leur publication/affichage n'ont pas véritablement permis de nous éclairer. D'une part, les modalités d'affichage à la mairie laissent vraiment à désirer et il vaut mieux savoir précisément ce que l'on cherche pour le trouver! En outre, pendant une longue période au cours de ces dernières années, l'accès aux abords du site concerné par le projet a été rendu impossible –si ce n'est dangereux- du fait de la présence d'une meute de chiens agressifs dissuadant ainsi l'arrêt pour consultation des éventuels panneaux d'affichage (pourtant sur une voie publique). En somme, c'est une fois que la cheminée a été érigée et de nouvelles serres construites que nous avons compris qu'un nouveau projet se développait sur ce site.
- Ma deuxième Remarque est relative aux **modalités de contrôle et de fonctionnement de ce site** qui, au regard du dossier technique, ne me paraît pas donner, déjà et en l'état, de garanties suffisantes en termes de transparence et d'objectivité, étant donné la grande latitude laissée à l'exploitant sur bien des aspects (par exemple: contrôle des filtres).
- Ma troisième Remarque est relative au **passage à l'utilisation de bois de Classe B** à laquelle, faute d'avoir pu donner mon opinion auparavant, je m'oppose avec vigueur à la fois en termes d'opportunité (en quoi ce type de projet est compatible avec les engagements pris par la France dans le cadre des accords de Paris?) et en termes de conséquences (nous avons déjà droit à des fumées significatives en l'état et j'ai donc du mal à comprendre comment la combustion de bois de classe B serait moins odorante et surtout moins polluante).
- Ma quatrième Remarque est relative à **l'absence d'étude d'impact du projet** que ce soit au niveau de la santé humaine qu'au niveau de notre environnement (zones humides, espaces protégés et littoral etc.) et de la préservation de la faune et de la flore. Les réponses données par l'exploitant à ce sujet paraissent basées sur sa propre évaluation et je suis surprise que vos services n'aient pas procédé à davantage de vérifications.
- Ma cinquième Remarque est relative aux **modalités prévues pour le contrôle du fonctionnement de l'installation dans sa version nouvelle** qui, compte tenu de sa dimension industrielle et de sa puissance, me paraissent

excessivement laissées à l'appréciation d'un exploitant agricole dont les intérêts de production pourraient en outre primer toute autre considération plus collective. Merci en toute hypothèse de considérer des contrôles inopinés de la part de vos services.

- Ma sixième Remarque est relative à **l'importance des aides publiques**-notamment ADEME, pour un projet qui ne bénéficie qu'à des intérêts privés et n'a jamais inclus ni participation de la collectivité ni considération pour des bénéfices collectifs (et là encore je me permets de rappeler les engagements pris dans les Accords de Paris)
- Ma septième Remarque est relative au **besoin d'information** dont nous avons besoin sur ce qui semble la phase 2 d'un projet: celle-ci est-elle le prélude à d'autres phases dont nous n'aurions pas connaissance? Nous avons bien noté que l'autorisation n'a été sollicitée que pour l'exploitant mais confirmez-vous que des projets de raccordement d'autres exploitations - ce que ne manquerait pas en outre d'engager des travaux sur la voie publique et donc nos impôts- sont envisagés?
- Ma huitième Remarque est relative aux **modalités de la consultation en mairie**. En premier lieu, ce n'est que sur l'insistance de citoyens que le registre a été ouvert donc plusieurs jours après la date officielle d'ouverture indiquée dans votre arrêté. Ensuite, l'accès au dossier a été organisé dans un premier temps dans le bureau du Maire lui-même, et en sa présence, ce qui est assez surprenant. Enfin, les restrictions de déplacement -légitimes- liées à COVID n'ont pas permis aux citoyens de bénéficier pleinement du délai prévu pour cette consultation (soit donc jusqu'au 5 Novembre).

Je ne souhaite même pas ici développer davantage sur le choix sociétal et modèle de développement curieux qu'incarne un tel projet de soutien public à la production de tomates hors-sol et hors saison. J'ai encore, en tant que consommatrice, la possibilité de dire non. En revanche, en tant que citoyenne, ayant fait le choix de m'établir à Plouha pour la qualité de son patrimoine naturel et de son harmonie terre-mer, étant moi-même issue d'une famille à la longue lignée dans le monde paysan, je m'inquiète oui et sérieusement.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.